

## Atelier pour des adolescents Droits des enfants et violences



### Objectifs :

Favoriser l'expression, les échanges et le partage d'informations sur les droits des enfants et des adolescents , la CIDE et notamment le droit d'être protégé de toute violence y compris celles dites éducatives.

Encourager l'esprit critique, l'empathie et l'estime de soi des enfants.

### Moyens :

En petit groupe, idéalement de 15 jeunes, installés de préférence en cercle pour que chacun voit les autres , ait une place équivalente et puisse mieux écouter et communiquer.

L' intervenant/animateur se place dans le cercle de parole, il a une place équivalente à celle des jeunes, la différence est qu'il régule les échanges, encourage les jeunes dans leur expression, sans imposer son point de vue.

### Outils :

-Affiche « Moins de 18 ans, tu as des droits »

[https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/moins\\_de\\_18\\_ans\\_tu\\_as\\_des\\_droits.pdf](https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/moins_de_18_ans_tu_as_des_droits.pdf)

-Des photos peuvent être proposées en support d'expression, représentant des grands droits de l'enfant/des jeunes. (propositions en annexe 2)

-Cartes questions en annexe ci dessous

Affiches et flyers « On a tous des droits ! »

<https://www.onatousdesdroits.org/flyer-et-affiches-12-18-ans>

### Déroulement :

#### **1) Présentation de la séance et du cadre : (5 à 10 min)**

=>Présenter le thème de la séance ayant pour but de parler ensemble des droits des enfants et des adolescents et notamment le droit d'être protégé et respecté (nous ne pouvons pas tous les aborder dans une séance).

=>Demander aux adolescents comment ils se sentent avant de commencer, juste par un mot, cela permet à chacun de se recentrer, de s'exprimer et cela donne de l'importance à ce que l'on ressent et qui ne peut être remis en question.

=>Présenter le besoin de se mettre d'accord sur des règles afin que chacun se sente à l'aise pour parler. Demander aux jeunes leurs propositions et compléter :

- S'écouter, parler chacun son tour en demandant la parole (éventuellement utiliser pour cela un bâton de parole si le groupe est à l'aise avec cet outil),

- Respecter chaque avis qui peut être différent de celui des autres et donc ne pas se moquer ni juger,

- Respecter aussi le souhait de ne pas parler, chacun étant libre de demander ou pas la parole.

- Essayer de donner son avis en disant « je » et sans nommer de personne dans les exemples qui peuvent être apportés. Le but est de donner son avis de manière générale. Il est préférable d'éviter aussi de parler de situations personnelles car ce n'est pas le lieu de cet



atelier. Si quelqu'un a besoin de le faire, il est conseillé qu'il en parle seul à seul avec un adulte .

- Après l'atelier, seules les informations et les thèmes de discussion peuvent être communiqués (sans nommer qui a dit tel avis) .

(5 min)

## **2) Qu'est-ce que les droits de l'enfant ? (15 à 20 min)**

Demander d'abord aux adolescents leur définition d'un enfant/ »mineur », de leurs droits (si selon eux ce sont les mêmes que pour les adultes ? )

=>Distinguer le droit en langage courant= autorisation /permission et le « grand droit » concernant les droits humains universels pour tout humain = besoin fondamental pour le bien-être et pour bien se développer ; droits encore plus importants pour les enfants/ados qui ont plus de besoins car ils sont en construction et plus fragiles.

Demander aux adolescents des exemples de droits de l'enfant pour bien se développer et être heureux .

Des photos illustrant des grands droits de l'enfant peuvent être proposées en support d'expression en complément de l'affiche « Moins de 18 ans tu as des droits »

Les droits fondamentaux exprimés peuvent être noté sur paper board ou autre support visible de tous. (dans l'ordre des photos en annexe 2 : droit à la participation, aux loisirs, à la protection, à avoir une identité, à se divertir avec d'autres jeunes, à la santé /aux soins, à une alimentation et des conditions de vie saines, à l'instruction )

## **3) Débat autour de la CIDE et du droit à la protection (25 à 35 min)**

L'animateur propose de parler à présent en particulier de la CIDE droit d'être protégé de toute forme de violence.

L'animateur a pour rôle de faire circuler la parole et de compléter quand nécessaire les réponses faisant appel à des informations.

A partir de cartes à piocher (ci dessous) par un jeune à tour de rôle et contenant une affirmation ou une question, demander aux jeunes de donner leur avis et /ou des informations.

Les cartes peuvent être présentées en disant qu'elles vont nous permettre de répondre à plusieurs grandes questions : Qu'est-ce que la violence et ses différentes formes ? Pourquoi ce droit d'être protégé est important ? Ce droit est-il respecté ? Que disent les lois à ce sujet ?

+ montrer les affiches « On a tous des droits ! Et en fin de débat le flyer « On a tous des droits », le lire ensemble et répondre aux questions.

## **4) Synthèse. Bilan (5 min)**

Demander aux adolescents de dire ce qu'ils ont trouvé d'important dans ce qui a été dit. Proposer de dire en un mot comment ils se sentent après l'atelier.

Indiquer des brochures/sites/livres ressources sur le sujet adaptées aux jeunes.

Proposer en complément une petite fiche à remplir individuellement :

-avec des smileys de ressentis à cocher (content, triste, inquiet, stressé, surpris, en colère, indifférent...) à compléter si besoin pour exprimer comment le jeune se sent après cet atelier , si cela l'a intéressé et s'il souhaite poursuivre la discussion (en précisant éventuellement sur quel sujet) en groupe ou en individuel.

## Annexe 1 Cartes questions

<p><b>Le 20 Novembre , c'est :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un jour férié ?</li> <li>- la fête d'Halloween ?</li> <li>-L'anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant ou CIDE datant de 1989</li> </ul>	<p><b>A l'origine, que veut dire le mot enfant qui était « infans »(en latin) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-celui qui est petit</li> <li>-celui qui va à l'école</li> <li>-celui qui ne parle pas</li> </ul>	<p><b>Jusqu'à quel âge est-on considéré par la loi un enfant ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-12 ans</li> <li>-15 ans</li> <li>-18 ans</li> </ul>
<p><b>Laquelle de ces propositions est une valeur fondamentale de la CIDE ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-l'exploitation des enfants</li> <li>-l'intérêt supérieur de l'enfant</li> <li>-l'intérêt supérieur des Etats.</li> </ul>	<p><b>Le respect, c'est quoi pour toi ?</b></p> <p><b>Est-ce pour tou.te.s ?</b></p>	<p><b>La violence, c'est quoi pour toi ?</b></p> <p><b>Cite 3 sortes de violences</b></p>
<p>Certains disent :</p> <p><b>« Insulter ou gifler quelqu'un, ça peut être pour rigoler »</b></p> <p><b>Qu'en penses-tu ?</b></p>	<p>Certains disent :</p> <p><b>« Parfois, c'est mérité de rabaisser ou de taper ».</b></p> <p><b>Es-tu d'accord ?</b></p> <p><b>Qu'en penses-tu ?</b></p>	<p><b>D'autres jeunes t'insultent et te tapent. Tu peux parler de ce problème à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-quelqu'un de ta famille</li> <li>-tes amis</li> <li>-un enseignant</li> <li>- à personne</li> <li>-tout adulte avec qui on se sent en confiance</li> </ul>
<p><b>Quand un enfant ou un ado se sent maltraité, quels numéros existent pour demander de l'aide ?</b></p> <p>15 18 17 112 119</p>	<p><b>Quand un enfant ou un ado subit des violences, à qui peut-il en parler?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-tout adulte avec qui on se sent en confiance</li> <li>-un médecin, une infirmière, un travailleur social, un CPE...</li> <li>-un ami</li> <li>-personne</li> </ul>	<p><b>Quelles sont les conséquences des violences sur la santé ?</b></p>

<p><b>Combien de pays ont signé la CIDE et combien l'ont ratifié ?</b></p>	<p><b>Qu'est-ce que le Défenseur des droits ?</b></p>	<p><b>Comment faire pour que le droit d'être protégé des violences soit respecté ?</b></p>
<p>Quelle différence ?</p>	<p><b>Qui peut s'adresser à lui et pour quoi ?</b></p>	<p><b>A qui en parler quand ce droit n'est pas respecté ?</b></p>

Quelques informations complémentaires :

- Réponse pour le mot « infans » voulait dire « qui ne parle pas ».
- Intérêt supérieur de l'enfant = toutes les décisions qui concernent un enfant doivent d'abord prendre en compte son bien-être.
- 197 pays (soit tous) ont signé la CIDE mais à ce jour un seul ne l'a pas ratifié (= ce qui engage à le respecter et mettre en place des mesures pour cela), ce sont les Etats Unis. (le Soudan du Sud et la Somalie l'ont fait en 2015)
- De nombreuses études scientifiques ont prouvé l'impact des maltraitances et aussi des violences éducatives envers les enfants sur leur développement et leur bien-être \*: les violences risquent de diminuer l'estime de soi et d'entraîner à plus ou moins long terme des troubles psychologiques (anxiété, dépression, suicide, addictions, comportements agressifs, violents ou de mise en danger...) ou des altérations des capacités cognitives (capacités intellectuelles et de mémoire altérées..), et des troubles somatiques (obésité, problèmes cardiaques, eczéma...)
- Le Défenseur des droits peut être saisi lorsque les droits d'un enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause ses intérêts. Il peut être saisi par un enfant ou un adolescent lui-même (formulaire de saisine en ligne) pour des questions de protection de l'enfance, de handicap, d'adoption, de mineurs étrangers en France , de justice pour mineur.. (Le Défenseur des droits est compétent pour examiner les situations des enfants français et étrangers vivant en France, et des enfants français vivant à l'étranger.)

\* pour plus de précisions sur les violences éducatives ordinaires ou VEO et leurs conséquences, voir les ressources indiquées.

NB Les maltraitances et le harcèlement sont citées dans cet atelier car lorsqu'on aborde les violences envers les enfants, ceux-ci parlent de ces sujets qui sont les plus connus et sont à aborder aussi en prévention même si ce n'est pas le sujet principal de cet atelier et ces violences sont bien à différencier dans leur forme et dans leur gravité pour les maltraitances (physiques, psychologiques et sexuelles) ainsi que dans les réponses à apporter. ( plus d'informations dans les conseils d'utilisation et dans les ressources pour acteurs éducatifs )



